LEGENDE DU PLAN DE ZONAGE PLU

- Zone U1 > Centre-ville historique et faubourgs attenants
- Zone U2 > Périphérie proche du centre-ville
- Secteur U2h > Périphérie proche du centre-ville avec hauteurs particulières
- Secteur U2c > Périphérie proche du centre-ville dédiée principalement aux commerces
- Zone U3 > Quartier à majorité pavillonaire moyennement dense
- Zone U4 > Quartier à majorité pavillonaire et paysager
- Zone UE > Zone économique et d'activités
- Zone UEQ > Zones dédiées aux équipements publics
- Secteur UEQci > Espace dédié au cimetière
- Zone 0AU2 > Secteurs urbains bloqués mixtes et centraux à urbaniser
- Zone 1AU3 > Secteurs urbains résidentiels à urbaniser
- Zone 0AU3 > Secteurs urbains bloqués résidentiels à urbaniser
- Zone 1AU4 > Secteurs urbains résidentiels paysagers à urbaniser
- Zone 1AU4e > Sous-secteur permettant de répondre aux enjeux environnementaux du secteur de la Pansière
- Zone 0AU4 > Secteurs urbains bloqués résidentiels paysagers à urbaniser
- Zone 1AUEQ > Secteurs à urbaniser dédié aux équipements publics
- Zone 0AUEQ > Secteurs à urbaniser bloqué dédié aux équipements publics
- Zone 1AUT > Secteurs urbains touristiques à urbaniser
- Zone 1AUE > Secteurs économiques à urbaniser
- Secteur 1AUEh > Secteur économique à urbaniser avec hauteurs particulières

- Zone N > Zones naturelles
- Zones Nj > Zones naturelles dédiées aux jardins privatifs ou partagés
- Zones Neq > Zones baturelles dédiées aux équipements à vocation environnementale

- Zone A > Zones agricoles
- Zone Agv > Secteur de Taille er de Capacités d'accueil Limités (STECAL) pour l'accueil des gens du voyage
- Zone Apu > Secteurs aux abords des espaces urbanisés de la commune
- Zone Anc > Secteurs agricoles non-constructibles (risque feu de forêt)

- Zones inondables du Plan de Prévention des Risques Inondation (Zones BU, ZP1)
- Zones inondables du Plan de Prévention des Risques Inondation (Zones RN, RP, RU)
- Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord extérieur de la chaussée de l'infrastructure
- Emplacement réservé
- Monuments Historiques
- Espaces Boisés Classés
- Protection des coeurs d'îlots paysagers (constructibilité limitée - cf règlement)
- Masse boisée protégée au titre des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Récul d'inconstructibilité
- Patrimoine bâti classé au titre du L.151-19 (bâtiments et/ou façades urbaines)

A
Anc
Apu
Neq
UE
UEQ
UEQci
U1
U2
U2c
U2h
U3
U4
1AU3
0,9 ha
1AU4e
1,4 ha
1AU4
3 ha
1AU4
1,8 ha
1AU4
0,2 ha
1AUE
4,6 ha
1AUEh
6,5 ha
1AUEQ
0AU2
3 ha
0AU2
4 ha
0AUEQ
5 ha
0AUEQ
1,4 ha
0AU3
1,43 ha
0AU4
1,84 ha
ER1
ER2
ER3a
ER3b
ER4
ER5
ER6
ER7
ER8
ER9
ER10
ER11
ER12
ER13
ER14
ER15
ER16
ER18
ER19
ER20

Département de l'Hérault
> Commune de Gigean

plu
> 3ème Modification
> 1ère Révision Allégée

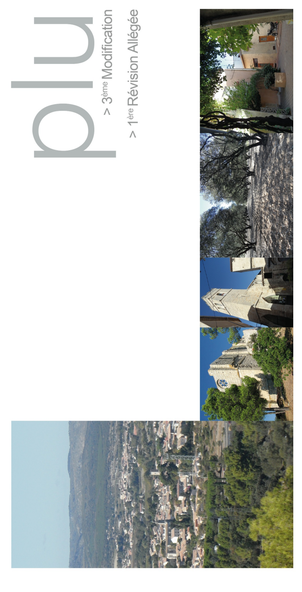

> Plan Local d'Urbanisme

4b2 // Plan de zonage - Extrait des zones urbaines
ech : 1 / 2500ème

Document approuvé le 30/06/2025

agence ROBIN & CARBONNEAU
ROBIN & CARBONNEAU | architectes-urbanistes-dplg, mandataires
8 Rue Frédéric Bazille - 34 000 Montpellier - contact@robin-carbonneau.fr - 09 51 27 25 17